

Les étudiants internationaux admis à l'université de Bourgogne ayant la nationalité d'un des pays listés ci-dessous doivent :

- effectuer une radiographie des poumons avant leur départ en France afin de présenter les résultats de cette radiographie (RX pulmonaire avec compte-rendu, si possible en français) au Service de santé universitaire (SSU) de l'université de Bourgogne avant de pouvoir effectuer leur inscription. Attention, cette radiographie doit dater de moins de 3 mois ;
- effectuer une visite médicale au Service de santé universitaire (SSU) de l'université de Bourgogne une fois arrivés en France.

Pays de haute incidence de tuberculose :

- le continent africain dans son ensemble ;
- le continent asiatique dans son ensemble à l'exception du Japon, y compris les pays du Proche et Moyen-Orient à l'exception de Chypre, des Emirats Arabes Unis, d'Israël, de la Jordanie et d'Oman ;
- les pays d'Amérique centrale et du Sud à l'exception d'Antigua et Barbuda, Barbade, Bermudes, Bonaire, Cuba et du Costa Rica, Curaçao, Jamaïque, Iles Vierges et Caïmans, Porto Rico ;
- les pays d'Europe centrale et de l'Est à l'exception de l'Autriche, de la Grèce, de la Hongrie, de la République tchèque, de la Russie, de la Slovaquie et de la Slovénie.